

ABONNEMENT.

30 fr.
16
8
Poste :
35 fr.
18
10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur le poste,
chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 17 NOVEMBRE 1886

OBSEQUES ET PENSION

Nous avons apprécié déjà le vote scandaleux qui met à la charge de l'Etat les obligations de M. Paul Bert et accorde à la veuve de ce dernier, avec réversibilité sur ses enfants jusqu'à leur majorité, une pension dont le chiffre est hors de toute proportion avec la mesure légale et la justice distributive. Les républicains qui se sont constitués devant le public en une société d'admiration personnelle, sauf à se déchirer à belles dents l'intimité, font vraiment trop bon marché de l'argent de la France. Non seulement le pays est condamné à entendre des discours qui blessent ses croyances et son honneur, il faut encore qu'il paye les frais de cette maladroite éloquence au service de causes détestables.

Quoi d'étonnant après cela que le budget en déficit et que nous nous trouvions en veille de subir de nouvelles charges qui s'ajoutent à celles qui nous écrasent ? Le Parlement, Chambre et Sénat, a donc voté, comme nous l'avions dit, 40,000 fr. pour les « obsèques nationales » de M. Paul Bert et une pension annuelle de 42,000 fr. à M. P. Bert.

La Chambre, MM. Delafosse et de la Motte ont, en excellents termes, protesté contre la hâte apportée à voter une pension extraordinaire sans même savoir si la veuve du résident général était dans une détresse qui, seule, aurait pu justifier les largesses républicaines. Ils ont exposé le triste sort des veuves et orphelins des officiers et des soldats et qui attendent encore de maigres secours. Ils ont réclamé pour les familles de héros ignorés et auxquelles on marchandait parfois un bureau de tabac ou d'indispensables secours. M. de Freycinet a insisté sur la nécessité de faire vite ; il a fait voter au « cœur » de la Chambre, à l'unanimité, la loi de la Chambre, à l'unanimité républicaine autour du cercueil du haut

fonctionnaire dont il a exalté le patriotisme désintéressé avec une maladresse évidente. Il y avait du Prud'homme et du Jocrisse dans l'accent de M. le président du conseil.

M. Paul Bert touchait un traitement de 200,000 fr., ce qui prouve qu'il ne dédaignait pas les bénéfices d'un « patriotisme rémunérateur », selon la pittoresque expression de M. H. Rochefort ; il s'était fait assurer sur la vie, avant son départ, pour une somme énorme, ce qui garantissait à ses héritiers un large abri contre la misère. Donc, M. de Freycinet a induit la Chambre en erreur lorsqu'il a parlé de sacrifices faits et de pauvreté imminente.

Jamais veuve d'un amiral gouverneur de colonie mort au service du pays, après une longue carrière, n'a reçu une pension de 42,000 fr. ; l'allocation attribuée aux veuves des maréchaux de France est de 6,000 fr. Mais la République ne sait pas même honorer ses morts, elle rabaisse leur mémoire au niveau d'une misérable question d'argent. Cet argent, elle le prend, sans façon, dans la poche des contribuables, et tandis que la Chambre votait 250,000 fr. à l'intention de M. P. Bert, elle n'attribuait que 500,000 fr. de secours aux inondés de tous les départements du Midi, dont les souffrances sont lamentables....

Au Sénat, les propositions ministérielles ont fourni à M. le marquis de l'Angle-Beaumanoir l'occasion de faire entendre, au point de vue chrétien et patriotique, une ferme et éloquente protestation que nous sommes heureux de reproduire :

« Messieurs, je ne voudrais prononcer aucune parole qui pût ajouter à la douleur d'une famille en deuil ; mais je n'aurai ni la naïveté, ni l'hypocrisie, ni la lâcheté de m'associer au projet du gouvernement. (Vives réclamations à gauche. Intervention maladroite du président.)

« Je dis donc que vous, messieurs de la gauche, vous êtes dans votre rôle ; mais je répète que, de ma part à moi, catholique et membre de la droite, ce serait commettre une naïveté ou une hypocrisie, ou une lâcheté, ce serait une hérésie en un mot, que

de m'associer à une semblable manifestation.

« M. Paul Bert est mort ; comme chrétien, je respecte sa tombe. Mais comme adversaire politique, est-ce que vous croyez que j'oublie le mal qu'il nous a fait ? Je m'en souviens d'une manière plus aiguë encore, lorsque vous voulez lui en faire un mérite.

« Sans porter, par mes paroles, la moindre atteinte à la douleur ressentie par la famille de M. Bert, douleur que je serais heureux d'atténuer, si j'en avais le pouvoir, et à laquelle je compatis de tout cœur, je refuse ces funérailles nationales que je soupçonne, d'ailleurs, de devoir fournir l'occasion d'une nouvelle manifestation antireligieuse.

« Quant au projet concernant la pension, je ferai observer d'abord que j'ignore si la situation de M^{me} P. Bert est telle qu'on ait besoin de songer à son avenir. Je ne puis pas davantage oublier la position si dure, la misère quelquefois si poignante d'un grand nombre de ces mères, de ces veuves, de ces orphelins d'officiers, de sous-officiers, de soldats et de marins, qui sont morts eux aussi (Très bien ! très bien ! à droite.), que vous avez envoyé mourir là-bas et dont vous ne vous souvenez pas, parce qu'ils n'ont pas rendu de services politiques, et qu'ils ont seulement donné leur sang pour la France, ce qui, à votre avis, à vous gouvernement républicain, est insuffisant et n'équivaut pas aux services politiques de M. P. Bert.

« Voilà pourquoi je refuse de la façon la plus énergique et la plus formelle de voter les projets que nous présente le gouvernement.

On saura que les défenseurs de la France se contentaient de l'honneur, et que pour stimuler les dévouements à la République, il faut de l'argent.

On saura aussi que, pour M. de Freycinet, M. P. Bert doit être, dans la reconnaissance nationale, l'égal de Chanzy ! Cette comparaison, qui ne flattera pas le fils du vaillant général, blesse le sens commun.

Qu'a donc fait M. P. Bert ? Il a accepté, à beaux écus sonnants, le poste bien payé de résident général, et il est mort du choléra, quelques mois après son arrivée.

Si le fait d'aller au Tonkin est un acte d'héroïsme, c'est que ce pays était inhabitable, et alors le ministère mentait lorsqu'en y envoyant nos soldats il proclamait que la région était d'une salubrité parfaite. M. P. Bert a soutenu lui-même la thèse dont il a été la victime.

Si le nouveau résident général, M. Rouvier, dit-on, succombe, lui votera-t-on des obsèques nationales et accordera-t-on une pension de 42,000 fr. à M^{me} Rouvier ?

Le précédent est créé, et en fait d'anticléricalisme, M. Rouvier vaut bien M. P. Bert.

Voilà une nouvelle forme de l'impôt sur le revenu, et 250,000 fr. mis au passif du budget déjà en déficit. La France ne sera bientôt plus assez riche pour solder les rentes que s'allouent entre eux et les privilèges que se concèdent les républicains.

P. S. — On assure, dans les couloirs de la Chambre, que M. Rouvier refuse le poste de résident général au Tonkin.

ESPRIT NATIONAL

Un fléau terrible ravage le midi de la France. Des inondations comme on en a rarement vu couvrent en ce moment les campagnes d'Aix, d'Arles, d'Avignon, de Cannes, de Carpentras, de Grenoble, de Lambesc, de Lyon, de Marseille, de Mayrargues, de Nice, de Nîmes, de Privas, de Sorgues, Reanne, Valence, Toulon, etc., etc., c'est-à-dire dans une zone qui comprend une dizaine de départements ; les fleuves, les rivières, les cours d'eau ont débordé, et c'est littéralement sous l'eau que se trouvent aujourd'hui les villes et les campagnes de cette partie de la France.

L'inondation, il n'y a pas à insister sur la nature de ce fléau, c'est la suspension de la vie quotidienne, le désastre immédiat, irrémédiable et brusque. L'inondation en-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Première Partie

LE CAISSIER

Avant de souper, qui se prolongea plus d'une heure et demie, le dernier coup me fut porté. On me fit passer par toutes les presses : on me procura la vue de l'or et des billets sur le comptoir de jeu, l'ivresse des sens, l'ivresse du cœur et j'étais parvenu et j'avais entièrement perdu la raison.

« Où devins-je alors ?... Mes souvenirs s'arrêtent à ce moment probable que je m'assois à la fin du comptoir et qu'on me transporta sur le canapé d'un salon attenant à la salle à manger.

« C'est dans ce boudoir que je me réveillai vers sept heures du matin. Les rideaux étaient tirés ; le plus grand silence régnait autour de

moi ; dans cet appartement inconnu ; mais peu à peu la mémoire me revint, je me rappelai les événements de la veille.

Honteux et irrité contre moi-même, je quittai ce canapé, j'ouvris les rideaux, j'essayai de réparer le désordre de ma toilette.

Tout à coup je poussai un cri... Mon portefeuille, où j'avais enfermé la veille toutes les preuves de la culpabilité de Léonce et de Lentague, avait disparu !

Je compris alors !... Ce n'était pas pour partager avec moi d'ignobles bénéfices qu'on m'avait attiré dans cette maison, c'était pour me dépouiller de ces papiers compromettants... N'avais-je pas eu l'imprudence de les en menacer la veille, de leur indiquer que je les portais sur moi ?... Et en faisant un effort de mémoire, il me semblait, au moment où on me déposait sur ce canapé, avoir senti une main se glisser furtivement le long de ma poitrine, entre mon gilet et mon paletot.

Et je me laisserais voler, herner de la sorte ?... Oh ! non. Furieux et agité encore par les libations de la veille, je m'élançai vers un cordon de sonnette et je le tirai violemment à plusieurs reprises. Personne ne vint à mon appel. J'ouvris la porte du boudoir, et je me trouvais dans la salle à manger : les restes du souper étaient encore sur la table ; mais tous les convives avaient disparu. J'entrai dans le salon ; il était désert. J'allais péné-

trer dans une autre pièce, la chambre de M^{me} Duhamel sans doute, lorsque tout à coup un domestique à moitié endormi parut devant moi.

— Que veut monsieur ? me dit-il.

— D'abord me reconnaissez-vous ?

Il me regarda et répondit :

— Vous êtes la personne qui s'est trouvée indisposée hier soir après souper, et que j'ai aidé à transporter sur le canapé du boudoir.

— Oui. Mais je viens de me réveiller, et je m'aperçois que mon portefeuille a disparu. Qu'est-il devenu ? l'avez-vous ramassé ?

— Non, monsieur.

— Il faut qu'il se retrouve.

— Mais monsieur a l'air de m'accuser ; je puis assurer à monsieur...

— Je ne vous accuse pas... Mais je veux mon portefeuille ; je ne sortirai d'ici qu'après l'avoir retrouvé.

Ce colloque eut lieu dans le salon, devant la porte de M^{me} Duhamel. Tout à coup cette porte s'ouvrit et Constance parut, en robe de chambre et en pantoufles.

— Encore vous ici, monsieur ! me dit-elle. Je vous croyais parti depuis longtemps.

— Je ne demande pas mieux que de partir, madame, répondis-je, mais je désire retrouver ce qu'on m'a pris. En venant hier ici, j'avais un portefeuille contenant des papiers importants que

certaines personnes avaient intérêt à faire disparaître... et il a disparu !

— Et vous accusez mes gens de vous l'avoir soustrait ?... C'est reconnaître d'une étrange façon l'hospitalité que je vous ai offerte.

— Il ne s'agit pas de vos gens, mais...

— Assez, je vous prie, interrompit-elle. J'étais couchée depuis une heure à peine, et je commençais à m'endormir lorsque vous avez fait un bruit à réveiller toute la maison. Permettez que je regagne mon lit, et veuillez chercher votre portefeuille en silence.

— Oh ! il est inutile que je le cherche, il n'est probablement plus ici...

— Alors que demandez-vous donc ?

— Je demande que vous fassiez appeler ceux qui me l'ont soustrait : MM. de la Coudraye et Lentague.

— Monsieur ! fit-elle avec hauteur.

— Madame, repris-je, je suis décidé à ne sortir d'ici que lorsque ces messieurs seront venus s'expliquer avec moi.

— Eh ! monsieur, où voulez-vous que j'envoie chercher les personnes dont vous parlez ? Allez vous-même à leur domicile.

— Non ; ils ne me recevraient pas. Au lieu qu'appelés par vous, ils accourront ici dans la crainte d'un scandale.

— Ces messieurs n'ont pas plus peur du scan-

traîne, noie, renverse et bouleverse ; elle répand la famine et la mort, et ne permet même pas d'enterrer les victimes qu'elle a faites. Les maux qu'elle cause sont incalculables. Chaque journée apporte un nouveau sinistre.

La charité privée s'est organisée. Nos excellents confrères de la région méridionale nous signalent les généreuses initiatives prises par nos amis du Midi. La presse conservatrice multiplie ses appels et ses efforts pour venir en aide aux misères effroyables qui surgissent de toutes parts.

Il semblait que ces misères sans nombre eussent dû provoquer la sollicitude et la charité du chef de l'Etat, des gouvernants et des Chambres.

Eh bien, il a fallu que le gouvernement eût besoin de demander un crédit aux Chambres pour la pension de M^{me} veuve Paul Bert et les « obsèques nationales » de ce républicain mort victime des aventures louches qu'il a puissamment contribué à imposer à la France, pour qu'il daignât songer aux malheureux inondés, et nous n'avons pas ouï dire que le Président de la R. F. ait envoyé la moindre obole à ces malheureux.

On a dans les groupes républicains une singulière façon de comprendre l'esprit du mot « national ». EDOUARD GRIMBLAT.

UNE PROTESTATION

Les catholiques tenaient, il y a quelque temps, à Angers, un Congrès ; on se souvient du magnifique discours prononcé par M^r Freppel, du plan d'organisation des Associations catholiques pour le rétablissement de la paix sociale.

Les républicains eux-mêmes parurent frappés du caractère solennel de cette réunion, du côté pratique des réformes proposées, de la modération de langage et de l'élévation d'idées des orateurs qui prirent part au Congrès.

Les catholiques, dans la limite des libertés dont ils jouissent encore, avaient usé de leur droit, et il semblait que rien dans leur attitude n'exigeât de la part des républicains une réunion à titre de protestation.

C'est cependant ce qui vient d'avoir lieu. Les catholiques avaient usé d'un droit ; cet excès d'audace a fort indigné M. Allain-Targé, qui, avant d'être ministre de la République, avait été dans la magistrature impériale et est réduit à n'avoir maintenant d'autre qualité que celle de beau-père d'un sous-secrétaire d'Etat.

Pour occuper ses loisirs ou relever son importance, il a recruté, parmi ses amis et connaissances, un certain nombre de radicaux, d'opportunistes, de libres-penseurs, et les a convoqués à se réunir à Angers pour protester contre le Congrès catholique. C'est dimanche qu'a eu lieu cette réunion. Tout s'est d'ailleurs passé en banquet, c'est la façon la plus pratique qu'ait trouvée M. Allain-Targé de résoudre la question sociale.

A ce banquet, entre autres personnages parlementaires se trouvait M. Sigismond Lacroix, qui a dû, nous assure-t-on, payer

une légère amende à cause de son nom d'une saveur quelque peu cléricale.

Inutile d'ajouter qu'en l'honneur de si éminents personnages, le préfet du département, fonctionnaire plein de prudence, est venu s'asseoir entre ce ministre d'hier qui peut revenir, et ce député qui peut être ministre demain.

C'était d'ailleurs son début dans le département et il a tenu à signifier aux catholiques populations qu'il a mission d'administrer qu'il arrivait comme un préfet de combat. Avant de partir en guerre, il a tenu à lancer son manifeste, et pour qu'on ne se pût méprendre sur ses intentions, il a commencé par se féliciter de voir les diverses fractions républicaines unies dans un même sentiment pour combattre les institutions et les croyances religieuses.

« Qu'on se souvienne, dit-il, du récent congrès catholique ; ce banquet en est une magnifique protestation ; il relèvera le courage de tous. L'union est le seul moyen de délivrance. »

Ainsi, voilà le rôle que vont jouer les préfets dans les départements. Que des personnages politiques ne poursuivent qu'un but : conquérir des portefeuilles, se livrent, selon ce qu'ils croient leur intérêt parlementaire, à des attaques contre les opinions religieuses de leurs concitoyens catholiques, c'est bien ; mais qu'un préfet venant prendre possession de son département, fasse entendre des paroles aussi agressives, voilà qui, à toute autre époque, paraîtrait indigne du rôle d'un administrateur et contraire aux fonctions qu'il exerce.

Mais allez donc demander un peu de convenance de langage et de dignité d'attitude à des préfets exécuteurs des œuvres de la coterie sectaire dont ils sont les protégés et les courtisans !

Et demain, peut-être, ce préfet sera obligé de se trouver en rapport avec l'évêque, et si cet évêque, ayant le sentiment de sa mission, élève une protestation contre ce langage de haine, contre ces appels à la revanche, c'est lui que le jacobin Goblet accusera de troubler les consciences et d'empiéter sur le domaine de la politique.

On comprend qu'après ce premier discours, le nerveux Allain-Targé et le Sarmate Sigismond Lacroix aient fait appel aux passions. Ils sont eux dans leur rôle, et quand on voit ces personnages, qui s'injurieraient il y a si peu de temps, échanger des paroles d'union, on sait bien quel est le terrain qui les rapproche et que la guerre aux croyances religieuses est la seule qui leur permette de combattre côte à côte.

De telles conditions entre opportunistes et radicaux, de pareilles bravades lancées par des fonctionnaires aux populations chrétiennes ne sont pas de nature à nous inquiéter, et si nous les relevons, c'est bien plutôt pour faire ressortir les tendances et le but de nos maîtres d'un jour que pour nous indigner d'un spectacle qui est trop conforme aux us et coutumes républicains, pour qu'il soit de nature même à nous étonner.

CHARLES DUPUY.

Chronique générale.

LES AGENTS-VOYERS ET LE SERVICE AUXILIAIRE

Le ministre de la guerre, sur la proposition du ministre de l'intérieur, vient de décider qu'à l'avenir les conducteurs des ponts et chaussées commissionnés agents-voyers seront classés dans les non-disponibles, autrement dit ne feront plus vingt-huit jours ni treize jours, chose qui était préjudiciable à la bonne marche du service vicinal.

Des instructions ont été envoyées à cet effet aux commandants de corps d'armée.

TRÈS PRATIQUE

On lit dans le *Petit Journal*, très ministériel comme chacun sait :

« M. Paul Bert, qui était un homme très pratique, avait fait sa fortune ; de plus, avant de partir pour le Tonkin, il avait contracté, avec un groupe de compagnies, une assurance de plus d'un million, réversible sur la tête de sa femme. Le ministre résident avait donné là un exemple excellent et qui certainement aura de très bons résultats pratiques. »

Nous ne disconvenons pas que M. Paul Bert ne fût très pratique.

Mais ce que nous ne voyons pas bien, c'est pourquoi cette qualité, très précieuse assurément pour sa famille mais assez peu utile pour la France, vaut à M. Paul Bert des « obsèques nationales » faites aux frais des contribuables ; nous ne voyons pas davantage pourquoi alors que les veuves de nos maréchaux, de nos généraux, de nos amiraux morts à l'ennemi après trente ans de services, de fatigues, de campagnes n'ont que des pensions de trois, quatre, cinq et six mille francs, les contribuables sont obligés de payer une pension de 42,000 francs à la veuve fort riche d'un homme très pratique qui « a fait sa fortune, qui s'est assuré pour un million » et qui n'a passé que quelques mois dans un pays où il a contribué à engloûtir leurs enfants et leurs millions !

L'UNION, S. V. P.

MM. Allain-Targé et Sigismond Lacroix ont été pérorer dimanche à Angers. Ces messieurs ont senti le besoin de prêcher l'union aux républicains de Maine-et-Loire. On ne dit pas qu'ils aient obtenu un grand succès. C'est qu'en effet les républicains du Maine-et-Loire sont en droit de dire aux républicains de Paris et surtout aux républicains gouvernementaux et parlementaires : « L'union, c'est bientôt dit. Mais si vous commencez par nous donner l'exemple ! »

LA PENSION DE PAUL BERT JUGÉE PAR LUI-MÊME.

Voici en quels termes M. Paul Bert juge les pensions que l'on payait autrefois aux fonctionnaires et que le peuple fournissait en payant l'impôt :

« Notez qu'il était cru par les nobles

(les nobles sous l'ancien régime étoient les fonctionnaires du temps présent), qui passaient leur vie auprès de lui A MENDIER. » Les plus riches qu'émendaient et RECEVAIENT d'énormes PENSIONS.

« Il y avait des dizaines de millions souvent donnés pour des motifs honteux. « Quand je vois chacun tendre la main pour recevoir, disait le frère de Louis XVI, moi je tends mon chapeau. »

(Manuel d'instruction publique, par Paul Bert, Page 134.)

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 novembre.
Nos rentes sont en légère reprise : 3 0/0, 82.87 ; 4 1/2 0/0, 109.75.

L'action du Crédit foncier s'est traitée aujourd'hui à 1.418. Il y a toujours de nombreux achats en obligations communales et foncières, notamment sur les titres des emprunts qui n'ont pas encore atteint le pair. De ce côté la plus-value est certaine et elle doit être assez rapide.

L'action de la Société Générale se traite à 471. Les acheteurs sont des capitalistes qui mettent le titre en portefeuille en attendant une hausse certaine et relativement large. A ce prix, en effet, on peut compter comme première étape sur une plus-value d'une trentaine de francs.

La Banque d'Escompte est toujours très bien tenue.

L'action de Panama est à 426. Les impressions recueillies auprès de M. de Lesseps depuis son retour qui date d'hier sont excellentes, elles encouragent fort les acheteurs. Il y a des achats sur toutes les séries d'obligations.

Le marché des actions de nos chemins de fer est calme.

Les obligations se traitent de 392 à 399.

Nouvelles militaires.

LES SAPEURS DE CAVALERIE

Le ministre vient de décider la création de sapeurs de cavalerie.

A cet effet, il sera formé dans chaque régiment un petit groupe d'hommes qui recevront d'un officier du génie l'instruction spéciale pour le maniement de certains engins de destruction qui n'entrent pas dans le bagage ordinaire des cavaliers.

ÉCOLE DE SAINT-CYR

Aux termes d'une décision ministérielle, le modèle graphique d'académie imposé à l'examen d'admission à l'École de Saint-Cyr sera, à partir du concours de 1888, remplacé par un modèle en plâtre ; la copie coloriée de paysage sera maintenue.

L'HISTOIRE MILITAIRE

Dans le but de réunir les documents éparpillés sur tout le territoire concernant l'histoire militaire, le ministre de la guerre vient de prescrire aux commandants de corps d'armée de désigner des officiers qui rechercheront dans les archives et bibliothèques des villes les mémoires et travaux des hommes de guerre les plus renommés ainsi que tous les documents intéressant l'histoire militaire.

Ces documents seront réunis dans la section historique de l'état-major.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

M. VICTOR DELAVAU

Une des plus anciennes et des plus honorables familles de Saumur vient de perdre un de ses membres. M. Victor Delavau est mort dimanche, âgé seulement de 65 ans, à son château d'Epinaiz, commune de Cizay.

Parmi les souvenirs que laisse la mémoire de M. Victor Delavau, nous rappellerons qu'il fut capitaine d'état-major, et qu'au moment de la guerre de 1870 il mit de nouveau son épée, qui avait servi en Afrique, à la disposition des autorités, et fut nommé commandant de la Garde nationale de Saumur.

Les officiers qui l'avaient alors placé à leur tête, ainsi que les gardes nationaux, regretteront en M. Delavau le chef aimé qu'ils avaient choisi dans les tristes circonstances que personne n'a pu oublier.

Après la guerre, lors des élections qui se firent dans toute la France, pour le renouvellement des Conseils municipaux, il fut nommé à Saumur ; mais, siégeant au milieu d'une assemblée entièrement républicaine, il ne put se résigner à lutter, contre les idées opinions conservatrices, contre les idées

dale que moi. Je ne les appellerai pas et je vous prie de vous retirer. Si on vous a volé, allez chez le commissaire de police porter votre plainte.

Sans doute elle connaissait ma position et elle espérait m'intimider ; mais je tins bon.

— Soit ! m'écriai-je, je vais de ce pas chez le commissaire de police, je déclare qu'un soi-disant vicomte de la Coudraye, sous le prétexte de me conduire dans le monde, m'a introduit hier chez une nommée M^{me} Dubamel, qui donne régulièrement à jouer tous les soirs et réunit chez elle une société de grecs et de femmes légères ; j'ajoute qu'on ne se contente pas dans cette maison de voler les gens les cartes à la main, mais qu'on abuse de leur ivresse pour fouiller dans leurs poches et les dévaliser.

— Monsieur !...

— Et si le commissaire de police hésite à me croire, je le prierai d'appeler en témoignage le prince de *** et le jeune officier qui se sont retirés hier soir avant le souper : ils ne me paraissent pas entièrement édités sur l'insolent bonheur au jeu de M. de la Coudraye.

J'avais touché juste. Constance parut déconcertée : au lieu de prendre le ton hautain et irrité auquel je devais m'attendre, elle se rapprocha de moi d'un air inquiet ; et sans doute elle allait entamer une explication et tâcher de me retenir, lorsque le domestique, qui s'était éloigné depuis l'arri-

vée de sa maîtresse, entra tout à coup en criant :

— Monsieur ! monsieur ! voilà votre portefeuille. Je l'ai trouvé dans la salle à manger, sous la table, à la place que vous occupiez.

J'eus un mouvement de joie, mais bientôt réprimé.

— Le portefeuille, bien ! murmurai-je ; mais ce qu'il contenait ?...

Je l'ouvris précipitamment. Quelle fut ma surprise ! il était intact, aucun papier ne manquait.

— Eh bien ? demanda M^{me} Dubamel, qui avait repris son attitude arrogante, vous a-t-on volé, comme vous le prétendez avec tant d'assurance ?

J'allais peut-être balbutier quelques excuses.

— Assez, me dit-elle. Je n'ai que faire de vos regrets ; mais, à l'avenir, je prierai M. de la Coudraye de mieux choisir les personnes qu'il jugera à propos de me présenter.

Et, sans me saluer, elle entra dans sa chambre. Je donnai quelque argent au domestique et je sortis.

Il n'y avait qu'une explication possible : au moment où l'on me transportait de la salle à manger dans le boudoir, mon portefeuille était tombé de ma poche et avait glissé sous la table sans que personne s'en aperçût ; et quand, un instant après, Léonce et Lentague m'avaient fouillé sans rien trouver, ils avaient dû se dire que je leur avais fait des menaces en l'air et qu'ils étaient bien simples de s'en inquiéter.

X

Pendant trois mois, à partir de ce jour, je n'entendis plus parler de Léonce et de Lentague. Ils avaient quitté Paris le lendemain de cette nuit de jeu, soit qu'ils eussent entrepris cette fameuse campagne à l'étranger sur laquelle ils fondaient de si belles espérances, soit qu'ils eussent craint d'être inquiétés par le prince de *** et son ami, dont ils avaient éveillé les soupçons.

Combien furent longs, douloureux, ces trois mois ! Ce n'était plus le violent désespoir qui m'avait secoué lorsque je m'étais aperçu de ma ruine et de mon déshonneur... Non, j'étais alors dans un état relativement calme ; c'était une noire et morne désolation, une conviction absolue que tout était fini pour moi, que je n'avais plus aucun secours à attendre. Aussi parfois je me demandais pourquoi je ne dénonçais pas mon infamie et ne livrais pas à la justice une victime qui lui serait dévoué tôt ou tard : à quoi bon ces atermoiements ? Mais ces idées, je les repoussais bientôt : j'avais peur, j'étais lâche ; je tremblais pour le moment où tout serait découvert ; et je n'aurais certainement pas hésité à aggraver ma faute dans le seul but d'en retarder l'explosion : témoin la fatalité, l'indifférence avec laquelle je renouvelais les emprunts qui tombaient à échéance, et remplaçais successivement un faux par un autre.

(A suivre.)

de ses collègues : il donna sa dé-
cision.
Depuis lors il s'abstint de toute ingérence
dans les affaires publiques, déplorant, com-
me tous les honnêtes gens, la marche ascen-
dante des opinions révolutionnaires.
On sait quel chemin elles ont fait depuis
cinq ans !
C'est à l'époque que nous rappelons,
c'est dans le Conseil contre M. Victor
Delavau, doivent aujourd'hui voir quels
ont amené les maximes qu'ils pro-
fessent, et rendre hommage dans leur for in-
térieur aux principes de justice et de loyauté
qui furent toujours l'apanage de M. Delavau
et de sa famille.
Au moment où l'on ramène la dépouille
mortelle de M. Victor Delavau, une assis-
sance nombreuse se presse à l'église Saint-
Pierre.
La société de Saumur tient à honneur de
rendre un dernier hommage au descendant
de l'ancien président du tribunal de Saumur,
dont le nom est resté justement vénéré dans
cette ville.

Avis important

Le Maire de la ville de Saumur rappelle
aux hommes des classes 1877 et 1881 :
Que tous les hommes de la classe de
1877, excepté les hommes classés dans les
services auxiliaires ;
Les hommes dits à la disposition de
l'autorité militaire et les hommes classés dans
les services auxiliaires de la classe de 1881,
Devront déposer leur livret individuel à
la Mairie à partir du dimanche 21 novembre
jusqu'au dimanche 5 décembre 1886.
Les hommes des catégories ci-dessus indi-
quées qui ne se conformeraient pas aux
prescriptions du présent avis seraient passibles
de punitions disciplinaires.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 17 novembre
1886.

Le Maire, J. COMBIER.

Sous la rubrique : LETTRE SAUMUROISE, le
Patriote publie une spirituelle chronique de
laquelle nous détachons ce passage concer-
nant les rails cannelés qui causent tant d'en-
nuis aux habitants de Saumur :
« Le Conseil municipal s'est occupé, dans
une séance de mercredi, des dépôts encom-
brés de rails cannelés dont je vous parlais
dans ma dernière chronique. Nos édiles se
sont bornés à émettre le vœu platonique que
les malheureux rails soient employés le plus
possible. Allons, je crois bien que les
passants n'ont pas fini de sitôt de se payer,
la nuit, des billets de parterre dans la rue
d'Orléans. »

LES DROITS SUR LES CÉRÉALES

Voici le texte du projet de loi modifié qui
a été soumis à la Chambre :
« Art. 1^{er}. — A partir de la promulgation
de la présente loi, le tableau A du tarif gé-
néral des douanes établi par les lois des 7 et
8 mai 1881 et 28 mars 1885, est modifié
ainsi qu'il suit :
Froment : grains, les 100 kil., 5 fr. ;

farines, les 100 kil., 8 fr.
» Art. 2. — Les grains étrangers dont les
importateurs justifieront, dans les quinze
jours de la promulgation de la loi, qu'ils
ont été embarqués antérieurement au 28
octobre 1886, directement pour un port
français, seront admis aux conditions de la
légalisation en vigueur au jour de leur embar-
quement.
» (La date du 28 octobre est celle où la
commission des douanes a adopté définitive-
ment le droit de 3 fr. sur le blé.)
» Art. 3. — Dans tous les chefs-lieux de
cantons et les communes ayant plus de
4,500 habitants, les municipalités feront pu-
blier et afficher à la mairie, dans les huit
premiers jours de chaque mois, les cours
des blés et farines sur les marchés du départe-
ment pendant le mois précédent. »

A propos du banquet républicain d'An-
gers, l'Anjou termine ainsi son compte-
rendu :
« En admettant que le chiffre de 700
convivés soit exact, on avouera que ces
SEPT CENTS manifestants à la fourchette
font piètre figure auprès des CINQ MILLE
catholiques qui acclamaient, il y a quelques
jours, à la clôture du Congrès, M^{re} Freppel
et M. le comte de Mun. »

« JOSEPHINE VENDUE PAR SES SŒURS »

La direction du théâtre d'Angers vient de
remporter un nouveau et grand succès avec
l'opérette, *Josephine vendue par ses sœurs*,
jouée deux fois déjà la semaine dernière.
Nous reviendrons sur cette pièce qui aura
certainement à Angers un certain nombre de
représentations et que nous comptons bien
applaudir prochainement à Saumur. Disons
seulement que les heureux interprètes, M^{lle}
Guilbert, M. Nury, M. Guernoy, M. Vadius,
M^{lle} Schils et M^{lle} Féal (Benjamin) ont tenu
leurs rôles d'une façon exceptionnelle. En
outre de cette dernière (sœur de Josephine),
qui a obtenu tous les suffrages, les dix au-
tres sœurs, costumées avec goût, ont con-
quis, du premier coup, les bonnes grâces
du public.

Au théâtre du Mans, après le *Cœur et la
Main*, la troupe d'opérette de MM. Breton et
Chavannes vient également de remporter un
brillant succès avec *Josephine vendue par ses
sœurs*. On dit que notre ancien comique, M.
Labranche, et notre ancienne duègne, M^{lle}
Cantrelle, sont absolument désopilants. On
parle aussi de M^{lle} Bergot, une jeune artiste
qui, dans le rôle de Benjamin, a été très
remarquée.

Allons, tout le monde voudra connaître
l'amusante opérette.

AU GRAND-THÉÂTRE DE NANTES

Après la représentation des *Mousquetaires
de la Reine* au théâtre de Nantes, voici ce
qu'un journal de cette ville dit de l'interpré-
tation :

« M. Bovel, le nouveau ténor léger, qui
remplaçait M. Montariol, ne vaut pas mieux
que lui, et on parle déjà dans les couloirs de

son remplacement par M. Pellin qui, par un
singulier hasard, serait toujours libre quand
les Nantais ont besoin de lui. Ce qui tendrait
à prouver qu'aucune ville de province n'ap-
précie le talent de M. Pellin à sa juste va-
leur, ou bien que les Nantais sont singulière-
ment routiniers et peu difficiles.

» M^{lle} Jouanne-Vachot a dû entendre,
pour la première fois, ce bruit assez désa-
gréable qui n'est point le sifflet et qui s'ap-
pelle le *chut*. Nous avons déjà crié casse-cou
à notre chanteuse légère ; nous lui répéte-
rons encore que si elle ne ménage pas sa
voix et si elle ne surveille pas ses intonations
et surtout ses trilles, elle arrivera à perdre,
par sa faute, la faveur du public qu'elle
avait su cependant s'attirer et qu'il ne tient
qu'à elle de garder.

» M^{lle} Bouland et M. Poitevin se sont
fait applaudir dans les rôles de Berthe de
Simiane et du capitaine Roland.

» Quant à M. Jouanne, il a été simple-
ment très médiocre dans le personnage ce-
pendant très avantageux d'Hector de Bi-
ron. »

On voit que tout ne marche pas pour le
mieux sur les plus grandes scènes.

Un vol. — Samedi dernier, le sieur Lau-
monier, jardinier, rue Juive, limite des
communes de Saint-Lambert et de Villeber-
nier, a été victime d'un vol.

Dès 6 heures du matin, pendant qu'il
était au marché de Saumur, des malfaiteurs
ont pénétré chez lui, en brisant un carreau
d'une fenêtre. Après avoir ouvert une ar-
moire et jeté le linge à terre, ils ont pris en-
viron 40 à 50 fr. qui se trouvait dans un ti-
roir. Une autre somme de 170 fr. était ca-
chée dans le linge ; elle n'a pas été décou-
verte. Pourtant les voleurs avaient piétiné le
linge.

En outre, de l'argent se trouvait dans une
poilasse. Bien que les malfaiteurs aient bou-
leversé le lit, ils n'ont pu s'emparer de cette
autre somme.

VOLEUR DE VOITURE

Le nommé Gillier fils, de Candé, sans
sou ni maille, était allé trouver M. Beau-
mont, loueur de voitures, à Tours. M. Beau-
mont, originaire de Candé, eut pitié de ce
pauvre diable et lui donna des vêtements
pour se couvrir. De plus, M. Beaumont le
prit à son service.

Il y avait déjà quinze jours que Gillier vi-
vait de la sorte, quand il partit avec le cheval
et la voiture de son maître.

Depuis ce moment, M. Beaumont n'a pas
revu son domestique ; il le fait activement
rechercher par la gendarmerie.

Gillier a été vu à Saumur se dirigeant sur
Gennevilliers avec l'attelage volé.

La *Petite France* dit ce matin que le voleur
a été arrêté.

NE EN CHEMIN DE FER

Un incident assez rare s'est produit
dimanche matin dans le trajet du train de
nuit qui va de Paris à Bordeaux.

Une dame, qui se rendait à Bordeaux,

dans sa famille, a mis au monde un petit
garçon, entre Amboise et Tours.
On télégraphia à la gare de Tours, où la
mère et l'enfant furent envoyés par la pre-
mière correspondance.

UNE CENTENAIRE A POITIERS

M^{lle} veuve Bonnet, demeurant rue du
Chaudron-d'Or, atteindra sa centième année
au mois de février prochain.

M^{lle} Bonnet fait tous les jours, sans le se-
cours de personne, une petite promenade
dans son jardin.

Le *Journal Officiel* de 12 novembre publie une
note fort intéressante relative à une expérience
de transport de la force par l'électricité.

Cette note a été présentée à l'Académie des
Sciences par M. Mascart, au nom de M. Hippo-
lyte Fontaine, président de la Compagnie Elec-
trique de Paris.

Nous attirons sur cette publication l'attention
de ceux de nos lecteurs qui s'intéressent aux pro-
grès de l'outillage industriel en France.

Il résulte en effet des faits relatés par le *Jour-
nal Officiel*, qu'il est possible maintenant de
transmettre une force effective de 50 chevaux à
50 kilomètres avec des machines électriques ne
pesant au total que 8.400 kilogrammes et ne coûtant
ensemble que 16.450 francs.

Ce qui est surtout intéressant dans ces chiffres,
c'est le petit volume et le prix fort réduit du type
des machines de la Compagnie Electrique. Le
progrès réalisé à ce double point de vue, rend
l'application de la transmission électrique avan-
tageuse dès aujourd'hui dans un grand nombre
d'établissements industriels.

Il n'était que temps !

direz-vous après avoir lu le document ci-dessous,
et remarquez que, malgré tout, le soulagement
commençait déjà le second jour ; notez aussi la dé-
pense totale de 3 francs ! Sous-la-Roche (Ain). J'a-
vais attrapé un mauvais refroidissement qui me
força de cesser mon travail. J'avais toujours froid
dans le dos, des douleurs dans les jambes et un
point dans le côté gauche qui gênait ma respira-
tion ; j'avais aussi des violentes maux de tête et je
ne pouvais pas me tenir debout ; l'appétit était nul
et mes forces diminuaient chaque jour. Je fis venir
alors une boîte de Pilules Suisses à 1 fr. 50 ; dès
le second jour déjà je ressentis un grand soulage-
ment, au bout de quinze jours je reprenais des
forces, l'appétit revenait et les douleurs disparaî-
ssaient, ainsi que les maux de tête ; une seconde
boîte m'a guéri complètement. J'autorise M.
Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à
Paris, à publier ma lettre. Justin Miguet. Légalisa-
tion de la signature par la mairie.

Il vient d'être mis en vente, à l'*Epicierie
Centrale*, des liqueurs (jaune et verte) fabri-
quées par l'ancien Frère Raphaël, élève du
R. P. Louis Garnier, du couvent de la
Grande-Chartreuse.

Le *Sucre raffiné*, en pain ou cassé, est
vendu 0 fr. 45 c. le 1/2 kilog. à l'*Epicierie
Centrale*, 28 et 30, rue Saint-Jean.

LEÇONS D'ANGLAIS par M. L.
NEPVEU, 6,
rue du Prêche, Saumur.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE LIÈVRE BLANC

NOUVELLE
Par J. de Château-Châlons.

— Je souhaite sincèrement, Monsieur, qu'il ne se
passe pas sur votre chemin ; car je suis convaincu
que si vous le poursuivez vous aurez à vous en
repentir.
— Vous verrez que je ferai mentir votre pro-
phétie et vos préjugés, répliqua le chasseur.
Son déjeuner étant terminé, M. Daux quitta
le village.
Pendant une partie du jour, il parcourut la
côte des coteaux dépendant des communes de
Champierre, Souzay et Parnay et tua quelques
lapins et un perdreau.
Vers deux heures après midi, il s'était assis,
pour se reposer, au pied d'un gros chêne placé
sur la lisière d'un taillis, lorsque tout à coup son
chien, qui était couché à ses pieds, se leva vive-
ment et se dirigea vers une touffe d'ajoncs, éloi-
gnée d'une centaine de mètres.
Ayant regardé de ce côté, il aperçut un objet
blanc, dont il ne pouvait, en raison de la distance,
préciser la forme et la nature.

Il se leva, rappela son chien et s'approcha
jusqu'à la portée du fusil.
Bientôt il n'y eut plus de doute pour le chas-
seur : c'était le fameux lièvre blanc dont l'auber-
giste lui avait parlé.
Le pelage de l'animal était d'une éclatante
blancheur et on distinguait parfaitement le crois-
sant noir qu'il avait au front.
D'un rapide coup d'œil, M. Daux mesura l'es-
pace qui le séparait du lièvre et crut qu'il pouvait
tirer avec chance d'atteindre le but.
Il tira.
— J'ai très bien visé, dit-il ; la pauvre bête a
dû recevoir toute la charge dans le flanc.
Il se trompait.
A sa grande surprise, il vit le lièvre détalier
avec la vivacité de l'éclair et s'enfuir à travers
champs, poursuivi par le chien, sur lequel il
gagna, en quelques minutes, une distance consi-
dérable.
M. Daux se mit à courir à toutes jambes, et au
bout d'une demi-heure il arriva à une vallée, au
fond de laquelle se trouvait un petit étang.
Selon toute apparence, le lièvre s'était réfugié
dans la forêt d'osiers et de roseaux qui envelop-
pait cet étang de toutes parts.
Déjà le chien s'était mis en quête.
Par les ondulations des roseaux et des joncs à
travers lesquels il se frayait un passage, on pou-

vait reconnaître l'endroit où avaient lieu ses re-
cherches. Excité par la voix de son maître il
redoubla d'ardeur tout en faisant entendre des
jappements précipités.
Le chasseur, présumant que le lièvre ne tarde-
rait pas à quitter le marécage, se posta de façon à
pouvoir le tirer à sa sortie.
Pendant dix minutes environ le chien continua
sa battue, puis, tout à coup, ses jappements et
ses allées et venues cessèrent.
M. Daux l'appela.
De faibles gémissements lui répondirent.
— C'est singulier, dit le chasseur. Mon chien
aurait-il été mordu par quelque serpent ?
Il s'avança vers l'endroit d'où les gémissements
paraissaient partir, et ayant écarté les roseaux il
aperçut le pauvre animal qui cherchait vainement
à se retirer de la vase molle et gluante dans la-
quelle il était enfoncé plus qu'à mi-corps.
Le chien ne se trouvant qu'à trois ou quatre
mètres du bord, on pouvait croire qu'il était facile
de le secourir.
Mais M. Daux ne tarda pas à se convaincre qu'il
conrrait un danger sérieux s'il entreprenait de
parvenir jusqu'à lui.
En effet, la surface de la vase, séchée par le
soleil et assez résistante en apparence, céda
brusquement sous le poids du corps. Dès que cette
surface était rompue, on voyait jaillir un flot de

boue noire comme de l'encre et exhalant une
horrible puanteur.
— Mon chien va périr dans cet affreux bour-
bier, dit M. Daux. Que faire ?
Ayant avisé un tas de fagots de bruyère, placé
dans le voisinage, il en jeta plusieurs sur la vase
et réussit, en marchant sur ces branchages, à
s'avancer assez près du chien, mais cependant
sans pouvoir l'atteindre avec la main.
Les yeux tournés vers son maître, le pauvre
animal poussait des cris plaintifs tout en faisant
d'inutiles efforts pour s'arracher du borborygme.
Bientôt, à bout de forces, étouffé par la boue
qui entraînait en grande quantité dans sa gorge, il
disparut complètement dans la vase, qui se re-
ferma sur lui.
M. Daux s'était penché et avait vivement
étendu la main pour le saisir. Mais ce brusque
mouvement lui fit perdre l'équilibre.
Il tomba dans la fange et enfonça jusqu'aux
épaules.
Fort heureusement ses mains rencontrèrent
un des fagots qu'il avait apportés et qui, en
amortissant sa chute, l'empêchèrent de dispa-
raître entièrement.
(A suivre.)

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

ADJUDICATION AMIABLE

Le mercredi 1^{er} décembre 1886, à 2 heures, En l'étude dudit M^e PINAULT, **DE L'IMMEUBLE** Occupé par la boulangerie de la Société de Secours Mutuels,

Situé à Saumur, rue de Poitiers, n^o 60,

Comprenant: bâtiment d'habitation, servitudes, remise, écurie; grand^e cour ou emplacement à bâtir, avec porte cochère.

S'adresser audit M^e PINAULT, notaire. (756)

A LOUER PRÉSENTÉMENT

Maison et Jardin

Situés rue du Roi-René, n^o 15.

S'adresser à M^{me} veuve PEGEAU, qui l'habite. (757)

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur (Maine-et-Loire), et de M^e JAMES, notaire à Saint-Etienne-de-Corcoué (Loire-Inférieure).

A VENDRE

à l'amiable,

LA

Terre du Grand-Bois

Située commune de Saint-Colombin (Loire-Inférieure),

Contenant 150 hect. en un seul tenant, dont 20 hect. en vigne d'excellente qualité.

Cette propriété comprend maison de maître, vastes servitudes, 3 grandes méteries et 4 borderies. Belle chasse, pêche.

Un chemin de fer projeté desservira le Grand-Bois d'ici quelques années.

On ne pourra visiter la propriété sans un permis délivré par l'un ou l'autre des notaires chargés de la vente.

S'adresser à M^e LE BARON ou à M^e JAMES. (712)

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

DEUX MAISONS

Situées à Saumur, place de la Bilange, n^{os} 29 et 30, Occupées par MM. Terrien et Crosnier. S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 Juin 1887 **UNE MAISON** Située à Saumur, rue des Palens, n^o 10,

Avec écurie, remise, cour et jardin. S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ou à Louer

TRÈS BELLE MAISON BOURGEOISE

Située à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, Avec remise, écurie, cour et jardin. S'adresser, pour traiter, au notaire.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE

MAISON MEUBLÉE

Située à Saumur, rue de la Chouetterie, n^o 4, Avec jardin, remise et écurie. S'adresser, pour traiter, au notaire.

A VENDRE

PONETTE ALEZANE

1^{re} 48 très-doublée, vite trotteuse. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevrault.

ADJUDICATION

En l'étude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevrault,

Le dimanche 21 novembre, à midi,

D'UNE MAISON

En parfait état,

Située à Fontevrault, rue Rochechouart, Comprenant: rez-de-chaussée, premier et second étage, grenier.

Mise à prix: 800 francs. Placement fort avantageux.

A GÉDER

PÂTISSERIE

Petite ville en Maine-et-Loire.

S'adresser au bureau du journal.

En cours de publication dans

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré qui paraît tous les Dimanches

LE PÊCHÉ DE LA GÉNÉRALE

Par CHARLES MÉROUVEL

La BOURSE ou la VIE

Par CAMILLE BIAS.

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS:

DÉPARTEMENTS: 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale: 1 an, 8 fr. 50; 6 mois, 4 fr. 25.

La Collection se compose actuellement de 55 Volumes et renferme les Ouvrages des meilleurs Écrivains contemporains.

Envoi franco sur demande affranchie d'un numéro spécimen et du catalogue indiquant les primes.

En préparation: romans de Charles MÉROUVEL, Camille BIAS, Alfred de BRÉHAT, etc.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

ON S'ABONNE aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

SUR MESURE:

Vêtements en CAOUTCHOUC

POUR HOMMES ET POUR DAMES

Tissus imperméables Anglais et Français

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

SAUMUR — 43, rue du Portail-Louis — SAUMUR.

ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÈBRES

RUÈCHE

SCULPTEUR

SAUMUR, rue Beaurepaire, 16, SAUMUR

Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille

Atelier en face le Cimetière de Saumur, route de Varrains.

M. RUÈCHE garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du reste, pour faire le mieux et au meilleur marché.

Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables.

Trente pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

INJECTION PEYRARD

ex-Pharmacien à Alger, l'Injection Peyrard est la seule au monde se contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport: « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 NOVEMBRE 1886.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.
3 %	82 65	82 75	Est	802 50	805 1/2	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	523	523 50
3 % amortissable	85 50	85 70	Paris-Lyon-Méditerranée	1242 50	1246 25	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	523	524	Est	395	397 1/2
3 % (nouveau)	82 60	82 70	Midi	1177 50	1180	— 1865, 4 %	522 25	523 50	Midi	394	394 1/2
4 1/2 %	104 80	104 80	Nord	1610	1615	— 1869, 3 %	408 50	409	Nord	398 50	399 25
4 1/2 % (nouveau)	109 45	109 77	Orléans	1327 10	1330	— 1871, 3 %	399 25	399 75	Orléans	395 1/2	394 50
Obligations du Trésor	514	512 50	Ouest	865	862 50	— 1875, 4 %	514 50	514	Ouest	394 25	394 50
Banque de France	4390	4380	Compagnie parisienne du Gaz	1460	1460	— 1876, 4 %	513	513 1/2	Paris-Lyon-Méditerranée	393 75	393 50
Société Générale	475	477 50	C. gén. Transatlantique	2680 25	2407 50	Bons de liquid. Ville de Paris	524	525	Paris-Bourbonnais	394	392 50
Comptoir d'escompte	1020	1017 50	Russe 5 0/0 1870	93 50	99	Obligations communales 1879	472 50	473 25	Canal de Suez	384	385
Crédit Lyonnais	594	593 75				Obligat. foncières 1879 3 %	472 50	473			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1418 75	1417 50				Obligat. foncières 1883 3 %	385	385			
Crédit mobilier	312 50	310									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS								SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ						SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.						SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS										
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Direct. soir	
Saumur(ori.)	2 06	6 39	»	»	1 39	4 16	8 34	Saumur(ori.)	6 53	»	4 16	»	8 34	»	Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42	10 5	Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15	10 42	
Saumur(état)	»	6 50	8 31	10 31	»	4 13	8 30	Saumur(état)	6 50	8 31	4 13	»	8 30	»	Vivv.	8 10	12 09	»	3 18	5 54	»	St-Martin	»	7 08	9 26	1 33	»	7 27	»	
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 43	»	4 26	8 43	Nantilly	7 03	8 37	4 26	»	8 43	»	Blou.	8 19	12 18	»	3 27	6 03	»	St-Clément	»	7 15	9 33	1 47	»	7 34	»	
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49	Montreuil(a)	7 29	9 19	4 52	»	9 08	»	Vernantes	8 32	12 31	»	3 40	6 14	»	Les Rosiers	»	7 23	9 41	1 47	3 43	7 41	»	
Brézé s.-Cyr.	»	7 17	9 02	11 1	»	4 39	8 56	— (dép.)	7 34	9 29	5 4	2 10	»	Noyant-Méon	8 39	12 59	2 11	4 04	6 38	11 45	La Ménitré	3 31	7 35	9 53	57	3 52	7 50	11 43		
Montreuil(a)	2 34	7 29	9 19	11 15	2 07	4 52	9 08	le Vaudelnay	7 43	9 40	5 11	5 17	10 11	»	Chât.-d-Loir	10 07	2 14	2 57	5 09	7 45	12 32	Angers	3 58	8 23	10 41	2 40	4 20	8 33	11 58	
— (dép.)	2 36	7 33	»	11 24	2 09	4 58	9 11	Baugé	7 56	9 50	5 20	5 44	10 22	»																
Thouars	2 55	7 59	»	11 57	2 28	5 23	9 37	Doué	8 05	9 57	5 27	6 20	10 31	»																
Loudun	»	8 10	»	3 16	2 52	»	9 52																							
Poitiers	»	16 33	»	10 40	»	»	12 12																							

COFFRE-FORT

MAISON HAFFNER AÎNÉ

Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire.

PAUL GODET IMPRIMEUR, SAUMUR.